

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

# A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L Fûts acier

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.07.2025  
3.1 16.12.2025 000000000507942 Date de la première version publiée:  
65 18.10.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L Fûts acier A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L Fûts acier

Code du produit : 00000000050794265

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : FH1T-G73K-G00M-K23Y

## **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Vaporisation  
Produit de vernis transparent

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:

**BASF**  
BASF Coatings France SAS  
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-  
ry  
60480 Breuil-Le-Sec  
France

#### **Adresse de contact:**

BASF Belgium Coordination Center  
BASF Belgium Coordination Center  
Comm. V.  
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F  
1410 Waterloo  
Belgium

Téléphone: +31 26 371 71 71  
adresse E-Mail: product-safety-coatings@bASF.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons / Antigifcentrum  
+ 32 70 245 245  
Numéro d'urgence international:  
+49 180 2273-112

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version 3.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 000000000507942 65	Date de dernière parution: 24.07.2025 Date de la première version publiée: 18.10.2023
----------------	---------------------------------	--	---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	  	
Mention d'avertissement :	Danger	
Mentions de danger :	H226 H304 H336 H412	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers :	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence :	<b>Prévention:</b> P210 P261 P273	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement.
	<b>Intervention:</b> P301 + P310 P331 P370 + P378	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L Fûts acier



We create chemistry

Version 3.1 Date de révision: 16.12.2025 Numéro de la FDS: 000000000507942 Date de dernière parution: 24.07.2025  
Date de la première version publiée: 18.10.2023

---

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle  
hydrocarbures, C9, aromatiques  
acétate de 1-méthoxy-2-propyle  
acétate d'isobutyle

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : solvant organique

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 50 - < 75
hydrocarbures, C9, aromatiques	128601-23-0 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 15 - < 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1 Date de révision: 16.12.2025 Numéro de la FDS: 000000000507942 Date de dernière parution: 24.07.2025  
65 Date de la première version publiée: 18.10.2023

		STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	
acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 5 - < 7
acétate d'isobutyle	110-19-0 203-745-1 607-026-00-7	Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. S'éloigner de la zone dangereuse. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L Fûts acier



We create chemistry

Version 3.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 000000000507942 65	Date de dernière parution: 24.07.2025 Date de la première version publiée: 18.10.2023
----------------	---------------------------------	--	---

- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.  
Garder tranquille.  
En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.
- Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- En cas d'aspiration (p.ex. lors du vomissement) danger d'oedème/ou de pneumonie.  
En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Pas d'antidote spécifique connu.  
Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version 3.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 000000000507942 65	Date de dernière parution: 24.07.2025 Date de la première version publiée: 18.10.2023
----------------	---------------------------------	--	---

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.  
Pour le personnel non urgentiste:  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder à l'écart des sources d'inflammation.  
Pour les intervenants d'urgence:  
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version 3.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 000000000507942 65	Date de dernière parution: 24.07.2025 Date de la première version publiée: 18.10.2023
----------------	---------------------------------	--	---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
  - Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.
  - Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.
  - Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un équipement de protection respiratoire pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.
  - Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.
  - éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
  - Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.
  - Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
- Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre.
  - N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se dispersent au niveau du sol. Les vapeurs en contact avec l'air peuvent provoquer une explosion.
  - Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
- Mesures d'hygiène :
- Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions.
  - Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage :
- Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version 3.1 Date de révision: 16.12.2025 Numéro de la FDS: 000000000507942 Date de dernière parution: 24.07.2025  
Date de la première version publiée: 18.10.2023

age d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLE 8 hr	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		VLE 15 min	150 ppm 712 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 8 hr	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier

Version 3.1 Date de révision: 16.12.2025 Numéro de la FDS: 000000000507942 Date de dernière parution: 24.07.2025 Date de la première version publiée: 18.10.2023

	l'agent dans l'air.			
		VLE 15 min	100 ppm 550 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
acétate d'isobutyle	110-19-0	TWA	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLE 8 hr	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		VLE 15 min	150 ppm 712 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

### Remarques

: Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.  
Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm  
De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.  
Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version 3.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 000000000507942 65	Date de dernière parution: 24.07.2025 Date de la première version publiée: 18.10.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

#### Protection préventive de la peau

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection antistatique

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:  
Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2  
En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le règle-  
ment de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version 3.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 000000000507942 65	Date de dernière parution: 24.07.2025 Date de la première version publiée: 18.10.2023
----------------	---------------------------------	--	---

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	de glycol
Point de fusion/point de con- gélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	114,00 - 185,00 °C
Limite d'explosivité, supé- rieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé- rieure	:	> 35,0 g/m3
Point d'éclair	:	25 °C Méthode: ISO 3679
Température d'auto- inflammation	:	> 200 °C
Température de décomposi- tion	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH	:	substance / du mélange est non-polaire / aprotique
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	6,0 mm2/s (23 °C)  non déterminé (40 °C)
Temps d'écoulement	:	< 30 s à 23 °C Section transversale: 3 mm Méthode: ISO 2431
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non déterminé
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.07.2025
3.1	16.12.2025	000000000507942 65	Date de la première version publiée: 18.10.2023

Pression de vapeur : 12,0000 hPa  
(20 °C)

non déterminé (50 °C)

Densité : 0,867 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)  
sous forme non solide ou sous forme de granulé.

## 9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Combustibilité soutenue	: Maintient la combustibilité: oui
Substances auto-échauffantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux de corrosion du métal	: Non corrosif pour les métaux.
Miscibilité avec l'eau	: non miscible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.  
Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le règle-  
ment de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.1	16.12.2025	000000000507942 65	24.07.2025 Date de la première version publiée: 18.10.2023

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.07.2025
3.1	16.12.2025	000000000507942 65	Date de la première version publiée: 18.10.2023

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

###### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

###### Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

###### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le règle-  
ment de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L Fûts acier

Version 3.1 Date de révision: 16.12.2025 Numéro de la FDS: 000000000507942 Date de dernière parution: 24.07.2025  
Date de la première version publiée: 18.10.2023

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
- Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.  
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
- Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : UN 1263  
**ADR** : UN 1263  
**RID** : UN 1263  
**IMDG** : UN 1263  
**IATA** : UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN** : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
**ADR** : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
**RID** : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
**IMDG** : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
**IATA** : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe	Risques subsidiaires
--------	----------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le règle-  
ment de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.07.2025
3.1	16.12.2025	000000000507942 65	Date de la première version publiée: 18.10.2023

<b>ADN</b>	:	3
<b>ADR</b>	:	3
<b>RID</b>	:	3
<b>IMDG</b>	:	3
<b>IATA</b>	:	3

#### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3

<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3
Code de restriction en tunnels	:	(D/E)

<b>RID</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3

<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, <u>S-E</u>

<b>IATA (Cargo)</b>		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	366
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y344
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Flammable Liquids

<b>IATA (Passager)</b>		
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	355
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y344
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Flammable liquid

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

# A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L Fûts acier



We create chemistry

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 24.07.2025  
3.1 16.12.2025 000000000507942 Date de la première version publiée:  
65 18.10.2023

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

- Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3, 20

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 55 Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances

qui appauvrisse la couche d'ozone  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)  
REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

Numéro sur la liste 75, 20

· Non applicable

Nucleic Acids

## Non-availability

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.07.2025
3.1	16.12.2025	000000000507942 65	Date de la première version publiée: 18.10.2023

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 99,1 %  
  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 859,19 g/l  
contenu en COV sans eau

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de régulations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique pas  
ne s'applique pas

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier



We create chemistry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.07.2025
3.1	16.12.2025	000000000507942 65	Date de la première version publiée: 18.10.2023

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

- |        |   |
|--------|---|
| H225   | : Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H226   | : Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H304   | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H335   | : Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H336   | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H411   | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| EUH066 | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.            |

#### Texte complet pour autres abréviations

- |                     |  |
|---------------------|--|
| Aquatic Chronic     | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique   |
| Asp. Tox.           | : Danger par aspiration  |
| Flam. Liq.          | : Liquides inflammables  |
| STOT SE             | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique   |
| 2000/39/EC          | : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| 2019/1831/EU        | : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle                  |
| BE OEL              | : Valeurs limites d'exposition professionnelle   |
| 2000/39/EC / TWA    | : Valeurs limites - huit heures  |
| 2000/39/EC / STEL   | : Limite d'exposition à court terme  |
| 2019/1831/EU / TWA  | : Valeurs limites - huit heures  |
| 2019/1831/EU / STEL | : Limite d'exposition à court terme  |
| BE OEL / VLE 8 hr   | : Valeur limite  |
| BE OEL / VLE 15 min | : Valeur courte durée  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

## A 2P17 FAST Tune-R 1L 1L

### Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.07.2025
3.1	16.12.2025	000000000507942 65	Date de la première version publiée: 18.10.2023

nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 3	H412

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR